

Synthèse du colloque international « Vers une école inclusive : Perspectives et défis »
(Beyrouth, 18 et 19 novembre 2016)

Depuis plusieurs années, la prise en compte des besoins éducatifs des personnes en situation de handicap fait l'objet de nombreux textes internationaux dont les principes et les objectifs influencent les Etats qui les ratifient. En effet, dès 1948, les Nations Unies affirmaient dans la Déclaration universelle des droits de l'homme que : « toute personne a droit à l'éducation ». En 1990, la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, dite Déclaration de Jomtien, (Thaïlande, 5-9 Mars, 1990), affirmait que « les besoins éducatifs des handicapés exigent une attention spéciale ». En 1994, la Déclaration de Salamanque (Espagne, 7-10 juin, 1994), établissait des règles relatives à l'égalité des chances des personnes handicapées. Selon cette Déclaration, il revient à l'école d'accueillir tous les enfants, quelles que soient leurs caractéristiques particulières. Plus récemment, la Convention Internationale sur les Droits des Personnes Handicapées adoptée par les Nations Unies en Décembre 2006, affirme avec force l'importance du tournant inclusif en matière éducative.

L'inclusion scolaire constitue donc une thématique centrale dans les recommandations internationales. Le droit de toute personne à l'éducation, y compris les enfants à besoins éducatifs particuliers, est une réalité, une vérité acceptée par tous, mais constitue également un défi pour tous. L'école « ordinaire » est dans l'obligation d'offrir à chaque élève, quels que soient ses besoins particuliers, les meilleures conditions afin d'assurer une scolarité réussie. En d'autres termes, une école inclusive, ou à visée inclusive, est une école accessible à tous les élèves qu'elle accueille.

Dans cette perspective, la 1ère édition du colloque international « Vers une école inclusive : Perspectives et défis » a été pensée pour engager une réflexion sur les enjeux de l'éducation inclusive au point de vue théorique, juridique, professionnel et pédagogique, constituant les trois éléments de base dans une école inclusive.

A la lumière de ce temps d'échanges et de réflexion pendant les deux jours du colloque (18 – 19 novembre, 2016), nous retenons que ce sont plutôt les pratiques professionnelles qui ont occupé dans une large mesure l'espace des ateliers et de la table ronde. Le terrain contient des pratiques variées, et toutes prétendent être des projets inclusifs. La dynamique de travail entre les différents professionnels ne semble pas évidente, d'autant plus que certains n'arrivent pas encore à trouver leur place, ni à mettre en pratique les principes de l'école inclusive.

Du côté législatif, l'adoption de la loi libanaise 220/2000 vise à mieux intégrer les personnes en situation de handicap et à les faire participer activement à la société. Elle a permis de se poser des questions sur la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et d'envisager parfois des réponses, toutefois les démarches et les pratiques ne sont pas définies. Le Liban n'a pas encore rattrapé l'avancée de quelques autres pays, et notamment pour que ses lois se concrétisent dans les pratiques.

Au point de vue théorique, le lexique en lien avec l'école inclusive prête à confusion. L'absence de glossaire ou de politique claire qui définit les concepts en lien avec l'école inclusive laisse le libre choix aux praticiens d'appliquer des modèles spécifiques à chacun d'eux. Ce qui empêche l'avancée sur un projet commun.

Maintes difficultés et freins soulignés par les diverses communications et expériences rendent la mise en place sur le terrain de cette école inclusive difficile, voire parfois utopique :

- Facteurs socio-économiques
- Environnement scolaire inaccessible
- Formation des enseignants
- Qualification des professionnels
- Organisation et gouvernance
- Multiplication des intervenants et des partenaires
- Disparité des équipements
- Diversité des besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Attentes élevées des parents et exigences du système scolaire
- Représentations et conceptions des différents acteurs de l'éducation
- Etc.

Plusieurs facteurs également ont été relevés pouvant constituer des moyens facilitant la mise en place de l'école inclusive :

- La formation initiale et continue des enseignants
- La collaboration et le partenariat entre les divers acteurs
- Le travail sur les représentations autour de l'école inclusive par ses divers acteurs
- La visibilité et la reconnaissance des accompagnants des élèves à besoins éducatifs particuliers
- L'implication active des responsables d'établissement dans le développement de l'éducation inclusive
- La participation de la famille et l'engagement de la communauté
- Les pratiques innovantes
- Une culture de l'école inclusive
- Les concepts clairs et bien définis

Le colloque s'est voulu un « espace de partage de recherches scientifiques » effectuées dans le cadre de l'inclusion scolaire, et complété par des expériences trop diversifiées d'institutions et d'écoles concernées par l'inclusion. Les échanges de la table ronde montrent la complémentarité à instaurer entre la théorie et la pratique, donc entre chercheurs et praticiens.